



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un changement fondamental de la façon d'envisager le développement et la coopération internationale, qui trouvera son expression dans la mise en œuvre du Programme et l'obtention des résultats. La mise en œuvre du Programme 2030 s'articulera autour des principes essentiels que sont l'universalité, l'intégration des politiques et la volonté de ne laisser personne de côté. Le présent rapport, établi comme suite à la décision [E/2015/203](#) du Conseil économique et social et aux résolutions [61/16](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale, expose les mesures qui pourraient être prises pour donner le coup d'envoi décisif de la mise en œuvre du Programme 2030. Il souligne le rôle central que l'appropriation nationale devra jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et la nécessité de faire concorder les politiques et les plans de développement durable existants avec le Programme 2030 en se fondant sur la transposition au niveau local des objectifs et des cibles, une meilleure sur l'appui complémentaire qu'un partenariat mondial revitalisé pourrait apporter aux mesures nationales et sur les réorientations porteuses de changement et d'innovation qui seront nécessaires pour mobiliser l'ensemble des moyens de mise en œuvre. L'Organisation des Nations Unies devra montrer l'exemple en améliorant la cohérence du système et en intégrant les principes et les objectifs du Programme 2030 aux politiques et programmes à tous les niveaux. Le système du Conseil économique et social renforcera sa contribution aux progrès effectués en matière de développement durable en favorisant l'établissement de normes mondiales, la constitution d'un socle commun de connaissances, et l'élaboration de recommandations pratiques, et en apportant un appui au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, qui devront se faire de manière cohérente et inclusive.



I. Introduction

1. Les 17 objectifs de développement durable et les cibles connexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les nouveaux objectifs s'appliqueront de façon universelle à tous les pays d'ici à 2030. Les gouvernements, en collaboration avec des partenaires issus de toutes les composantes de la société, se mobiliseront en faveur du développement durable, parallèlement à l'action qui est menée à l'échelle mondiale pour consolider la paix, maintenir la sécurité et favoriser le respect des droits de l'homme.

2. Le Programme 2030 constitue un changement fondamental en matière de développement et de coopération internationale. Il s'inscrit dans la continuité des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en se concentrant davantage sur la réduction des inégalités et sur les liens intrinsèques qui existent entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il privilégie les mesures auxquelles toutes les parties prenantes sont associées, l'objectif étant de réaliser des progrès au moyen de partenariats animés par une plus grande solidarité internationale et intergénérationnelle.

3. Le Programme 2030 sera mis en œuvre selon les plans et les politiques de développement durable de chaque pays et sera appuyé par un partenariat mondial revitalisé. Il constitue une feuille de route à l'échelle mondiale pour les 15 prochaines années et sera renforcé par les orientations et les mesures du Programme d'action d'Addis-Abeba.

4. L'attention se portant désormais sur la mise en œuvre du Programme 2030, il importera de traduire en mesures concrètes et durables la volonté politique et l'adhésion qui ont permis de dégager le consensus qui a abouti à son adoption. Les plans de mise en œuvre devraient déjà être en cours d'application; les contributions des citoyens devraient y avoir été intégrées et l'on devrait avoir déterminé les jalons qui permettront d'en évaluer les résultats.

5. Même si la concrétisation des engagements représente une tâche colossale, elle présente de multiples perspectives, notamment la possibilité d'envisager de nouveaux outils et de nouvelles approches du développement durable. Elle permettra aussi de renforcer la connectivité, d'étendre la portée des nouvelles technologies et des progrès scientifiques et de favoriser de vastes flux d'informations, de ressources et de personnes. Ces changements peuvent être utilisés à bon escient, mais, s'ils sont mal gérés, ils risquent d'exacerber les difficultés et d'affaiblir la mise en œuvre.

6. La mise en œuvre du Programme 2030 se déroule dans un contexte international extrêmement complexe, caractérisé par différentes tendances qui exigent des mesures structurelles. Dans le domaine économique, les décideurs doivent faire face à la nécessité de stimuler les investissements et de relancer la croissance mondiale dans un contexte marqué par une incertitude permanente sur le plan macroéconomique, la faiblesse des prix des produits de base, la lenteur de la croissance du commerce mondial, la stagnation des investissements et le fléchissement de la croissance de la productivité. Le ralentissement économique que connaissent de nombreuses économies en développement pourrait entraver les mesures d'élimination de la pauvreté.

7. Dans le domaine social, si la pauvreté a considérablement diminué dans le monde et si les soins de santé et les perspectives d'éducation n'ont jamais été aussi bons, les progrès restent inégaux. L'inégalité entre les sexes reste généralisée et, d'un pays à l'autre, d'importants écarts en termes de conditions de vie et de perspectives persistent entre, d'une part, les plus riches et les plus pauvres et, d'autre part, les zones rurales et les zones urbaines. Les écarts entre les progrès réalisés dans les différents pays sont particulièrement visibles si l'on considère les pays touchés par des crises ou des conflits de plus en plus longs.

8. En ce qui concerne l'environnement, la dégradation des écosystèmes et les changements climatiques mettent en péril les progrès réalisés voire, dans certains cas, induisent une régression. Par exemple, si l'on n'améliore pas la gestion des écosystèmes, l'augmentation de la demande et l'utilisation non durable des ressources en eau conduiront à un déficit global en eau de 40 % d'ici à 2030¹. Parallèlement, pour la première fois en 20 ans, à l'exception de l'année 2009, les émissions mondiales de carbone liées à l'énergie n'ont pas augmenté en 2014. Cela signifie que la croissance économique peut être dissociée de l'augmentation des émissions de carbone si les politiques et les investissements appropriés sont disponibles et appliqués de façon pertinente.

II. Portée et incidences du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Le Programme 2030 ayant une portée étendue et un niveau d'ambition élevé, sa mise en œuvre devra reposer sur des fondations solides. Sans une action concertée dès les premières années, il s'avérera difficile d'atteindre les objectifs et les cibles de développement durable d'ici à 2030. Les citoyens du monde entier ont de grandes attentes, en particulier les plus pauvres et ceux qui vivent dans les pays en développement, et surtout dans les pays africains, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, ainsi que dans les pays touchés par des conflits ou ceux sortant d'un conflit, pour qui le succès de cette entreprise est vital.

10. Les objectifs de développement durable visent à achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à étendre le concept de développement. Il est essentiel d'opérer des transformations politiques et institutionnelles en vue de la réalisation du Programme 2030. Les principes directeurs fondamentaux que sont l'universalité, l'intégration des politiques et la volonté de ne laisser personne de côté devront guider l'action menée par tous les acteurs et à tous les niveaux, en particulier dans la mesure où ils devront innover dans leur façon de faire et dans le choix de leurs partenaires pour avancer dans le sens du développement durable.

A. Ne laisser personne de côté

11. L'un des principaux enseignements issus des objectifs du Millénaire pour le développement est la prise de conscience que le développement durable ne peut être

¹ Water Resources Group 2030, *Préparer le futur de l'eau : Un cadre de référence économique pour l'aide à la décision* (2009).

atteint sans l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions. L'évolution du profil de la pauvreté et l'augmentation des inégalités dans les pays et entre les pays sont également de nouveaux enjeux à prendre en compte. Le Programme 2030 apporte une réponse à ces difficultés en engageant les États à « libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté », en ne laissant personne de côté et en s'efforçant d'aider en premier les plus défavorisés. Il met également l'accent sur l'importance de l'équité entre les générations en donnant la priorité à la protection de la planète pour les générations actuelles et à venir.

12. Pour aider en premier les plus défavorisés, il faut les avoir recensés comme tels, avoir appréhendé les menaces économiques, sociales et environnementales auxquelles ils font face et intégré ces menaces dans des stratégies de renforcement de la résilience. Cette démarche remet en question les stratégies traditionnelles de développement et crée de nouveaux besoins majeurs en matière de renforcement des capacités de création et de gestion des données.

13. La pauvreté est à la fois la marque la plus évidente de vulnérabilité et l'élément qui fait le plus obstacle à la réduction des inégalités de ressources, de possibilités et de capacités. Les vies et les moyens de subsistance des plus pauvres sont particulièrement vulnérables aux chocs ponctuels qui touchent les moyens de subsistance et les conditions de vie. En conséquence, les plus pauvres sont tributaires de l'efficacité des services sociaux pour faire face aux crises.

14. La réalisation de l'objectif 10 de développement durable sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre exigera que l'on se concentre sur les inégalités structurelles qui ont une influence déterminante sur la pauvreté et la vulnérabilité. Les politiques doivent être conçues pour faire face aux différentes facettes de l'inégalité et doivent également tenir compte des facteurs environnementaux à l'origine de certaines vulnérabilités, notamment climatique, qui menacent d'exacerber les inégalités. Elles doivent être plus innovantes pour atteindre les groupes marginalisés, et favoriser un échange de connaissances et d'informations entre les États et entre les différents partenaires.

15. Pour lutter contre les inégalités entre les pays, il faudra un engagement effectif des organismes multilatéraux dans les pays en développement, et en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les États en développement sans littoral, les pays africains et les pays touchés par les conflits ou sortant d'un conflit. C'est dans ces pays que les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable sont susceptibles d'être les plus importants.

16. Une analyse menée par la CNUCED a montré que, pour atteindre les objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, le taux de transformation structurelle devrait être équivalent à celui des pays développés les plus économiquement performants durant les dernières années et le taux de réduction de la pauvreté devrait être plus important que celui de la Chine. Dans les pays les plus pauvres, les mesures prises à l'échelle nationale devront augmenter considérablement dans les domaines tels que l'éducation secondaire, l'approvisionnement en électricité et l'assainissement pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Une telle transformation dans les pays les plus défavorisés ne sera possible qu'avec le soutien de l'aide publique au développement, de la coopération au service du développement et des partenariats stratégiques dans les principaux secteurs.

17. Les mesures visant à ne laisser personne de côté pourraient tirer parti des cadres de résultats destinés à mesurer les effets des politiques de développement durable et leurs répercussions sur différents groupes. Grâce à ces cadres, les informations essentielles pour la prise de décision et pour les réorientations sont intégrées dans l'élaboration des politiques et des programmes. L'évaluation des résultats devra, pour être efficace, aller au-delà des estimations moyennes en analysant les mesures multidimensionnelles relatives à la pauvreté et au dénuement. Pour y parvenir, plusieurs moyens essentiels seront nécessaires, y compris des données mieux ventilées, une meilleure base de connaissances relative aux répercussions des différentes formes de discrimination sur les droits des différents groupes, des mesures d'action appropriées dans les domaines de la législation, des politiques et des programmes et l'impulsion d'un changement dans les comportements sociaux.

B. Appliquer le principe d'universalité

18. L'un des aspects les plus porteurs de transformation du Programme 2030 est son universalité, qui consiste à partager la responsabilité de la concrétisation des résultats entre tous les pays. La coopération entre les pays, sur un pied d'égalité, en vue d'atteindre le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme constitue le principe fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

19. Les parties prenantes, qu'il s'agisse des États ou des acteurs non étatiques, devront tenir compte de l'interdépendance croissante des mesures qu'ils prennent dans le domaine du développement durable et de leurs répercussions. Les politiques que les pays adopteront devront être conçues pour répondre aux contraintes qui leur sont propres et renforcer les synergies adaptées au contexte de chaque pays. Les États devraient également limiter autant que possible les effets non recherchés que leurs décisions pourraient avoir sur les autres pays et définir des synergies positives à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Par exemple, le montant total des subventions aux combustibles fossiles dans le monde était de 493 milliards de dollars en 2014, soit quatre fois celui des subventions accordées aux énergies renouvelables, ce qui encourage l'essor des combustibles à fortes émissions de carbone et contribue aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement².

20. Les pays développés ont un rôle important à jouer dans la poursuite des objectifs de développement durable à l'échelle nationale. Ils se sont engagés, tout comme les autres pays, à atteindre les objectifs et ils devraient jouer le rôle d'éclairer dans certains domaines essentiels de la mise en œuvre, tels que l'instauration de modèles de consommation et de production durables.

21. Les pays développés devront également renforcer la cohérence des politiques de mise en œuvre. Certains se sont déjà bien préparés aux répercussions qu'aura le Programme 2030 sur leurs politiques nationales. Pour parvenir à la cohérence des politiques, il importe également de s'assurer que les politiques nationales et internationales ne vont pas à l'encontre du développement durable. En collaboration avec les organismes multilatéraux, y compris l'ONU, les pays développés peuvent appuyer le partenariat mondial en faisant en sorte que les initiatives de mise en

² Agence internationale de l'énergie (2014) World Energy Outlook.

œuvre se concentrent essentiellement sur les enjeux nationaux et internationaux complexes.

22. La cohérence des politiques est également fondamentale si l'on veut tirer le meilleur parti des synergies créées entre la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle nationale et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le développement durable, adopté lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces engagements sont étroitement liés car les mesures visant à éviter les changements climatiques font partie intégrante des initiatives de développement durable. Il est également possible de mettre à profit les politiques qui se renforcent mutuellement et les investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, des infrastructures et d'autres secteurs productifs, notamment dans le cadre de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

C. Promouvoir l'intégration des politiques

23. Le Programme 2030 met l'accent sur la nature transversale et structurelle des difficultés et des perspectives liées à la réalisation d'un niveau d'intégration plus élevé et plus complexe. L'intégration est un principe essentiel de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle est au cœur du concept de développement durable qui prévoit que les mesures prises dans différents secteurs peuvent se renforcer mutuellement plutôt que de cibler un seul et unique objectif ou d'entrer en compétition avec d'autres mesures. Néanmoins, pour les décideurs, l'intégration des politiques n'offre pas toujours des solutions simples.

24. Les changements climatiques, par exemple, menacent les écosystèmes et les moyens de subsistance qui en dépendent, ainsi que le niveau et la stabilité de la production alimentaire issue de l'agriculture. Cette menace représente un obstacle majeur pour la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'élimination de la faim et de la pauvreté, car les personnes démunies dépendent fortement des écosystèmes et de l'agriculture et risquent de subir de plein fouet les conséquences des changements climatiques. Ces difficultés doivent être résolues simultanément, ce qui oblige à se concentrer sur les résultats de plus long terme et à prendre des initiatives coordonnées dans les différents domaines d'intervention.

25. Dans une certaine mesure, les mécanismes et les modalités d'intégration des politiques n'ont pas suivi le rythme des analyses actuelles relatives à l'intégration des politiques. Ce constat est avéré dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement, dont les capacités sont restreintes dans ce domaine. Les pays africains sont parvenus à bien intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs cadres de planification du développement, mais ont éprouvé des difficultés à utiliser les synergies créées autour de ces objectifs et cibles. Si ces difficultés sont la preuve que l'intégration des politiques constitue un enjeu universel, elles font également ressortir l'importance des capacités techniques

d'analyse des liens transversaux entre les divers domaines du développement³. Parallèlement, de nombreux pays ont accompli des progrès en matière d'intégration des politiques en Afrique et ailleurs en élaborant des démarches visant à créer des synergies entre des questions telles que l'eau, l'énergie et l'alimentation.

26. Dans la perspective de l'intégration des politiques, il importe que les institutions soient efficaces et responsables, capables de s'adapter et de coordonner les interventions à l'échelle des différents ministères et secteurs. Les pays, quel que soit leur niveau de développement, vont mettre en œuvre, si ce n'est déjà fait, des mécanismes institutionnels nouveaux ou remodelés en vue de soutenir une mise en œuvre plus intégrée. Des actions doivent être entreprises dans tous les pays en vue de garantir que les institutions répondent aux besoins des citoyens et sont transparentes, responsables et libres de toute corruption.

27. L'expérience acquise lors de la mise en œuvre de politiques nationales de développement durable a démontré les avantages et les gains d'efficacité que l'on pouvait obtenir en travaillant de façon intégrée dans les différents secteurs et tout au long du processus de planification du développement. L'intégration des politiques permet également de s'assurer que les questions intersectorielles qui n'appartiennent souvent pas à un domaine institutionnel prédéfini, telles que l'égalité des sexes ou la résilience face aux risques de catastrophe, sont pleinement prises en compte.

28. Des exemples positifs existent dans les pays qui ont adopté des démarches intégrées de développement durable ainsi que des dispositions institutionnelles adaptées. Les mécanismes et les outils facilitant l'intégration des politiques pour la réalisation des objectifs de développement durable sont nombreux. Par exemple, plus de 100 pays ont créé un conseil national de développement durable après le Sommet « Planète Terre » tenu en 1992. Ces conseils pourraient être renforcés et utilisés pour coordonner, à l'échelle nationale, les trois dimensions du développement durable.

29. De bonnes pratiques ont également vu le jour à la suite des premières initiatives menées par certains pays pour harmoniser les mesures nationales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, telles que la création de groupes interministériels et interinstitutionnels ou de mécanismes de supervision créés au sein du cabinet du président ou du premier ministre. Le dénominateur commun de ces exemples est l'existence d'un environnement propice au sein des institutions publiques qui favorise l'intégration des politiques par les partenaires de mise en œuvre. Ce type d'environnement facilite l'intégration de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision, ce qui permet d'atteindre les objectifs, de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité.

III. Concrétiser les engagements à l'échelle nationale

30. La mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 seront réalisés à l'échelle nationale et complétés par des mesures régionales et mondiales. Les pays devront revoir les politiques, les plans et les mécanismes institutionnels afin de

³ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport OMD 2015 : Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD* (2015).

constater les écarts entre, d'une part, les objectifs et les cibles de développement durable et, d'autre part, les moyens de mise en œuvre disponibles à l'échelle nationale. Les écarts les plus flagrants et les plus difficiles à combler devraient bénéficier de partenariats et de mesures de coopération au service du développement renforcés et plus effectifs. Les États Membres ont également souligné l'indivisibilité du Programme 2030 et la nécessité de l'appliquer dans son intégralité et non d'une manière sélective consistant à choisir les objectifs et les cibles, tout en gardant à l'esprit les besoins et les priorités propres à chaque pays.

31. Les pays développés disposent de conditions de mise en œuvre favorables dans le sens où beaucoup d'entre eux ont élaboré des politiques et des pratiques pour parvenir au développement durable. Suivant le principe d'universalité du Programme 2030, certains pays développés ont entrepris de revoir leurs stratégies et d'adapter leurs institutions. Les examens nationaux volontaires du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, tenu sous les auspices du Conseil économique et social, seront une occasion importante pour les pays, qu'ils soient développés ou en développement, de présenter leur degré d'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies nationales et de partager les enseignements tirés des premières mesures de mise en œuvre.

A. Recenser les politiques et les plans relatifs au Programme 2030

32. Les pays élaborent actuellement des mesures nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030. En vue d'assurer la cohérence et d'éviter un chevauchement ou un morcellement des activités, les pays sont encouragés à partir des stratégies de développement existantes à intégrer les objectifs de développement durable aux politiques et aux programmes en vigueur. Il serait utile, dans un premier temps, que les pays évaluent le niveau d'adéquation des plans et des stratégies sectorielles nationales et locales avec le Programme 2030. Cette évaluation devrait être réalisée en tenant compte du contenu, mais aussi de la finalité des objectifs, afin de créer les conditions d'une adaptation des interventions nationales et de respecter à la fois les priorités de développement nationales et les engagements mondiaux pris dans le cadre du Programme 2030. Ce recensement pourrait également conduire à l'élaboration d'états de référence et de modalités d'analyse des lacunes, qui garantiront, dans une large mesure, l'efficacité des mesures de suivi et d'examen des progrès au regard des objectifs à l'échelle nationale.

33. Ce processus d'adaptation permettra aux pays de déterminer comment, en partant de leur propre expérience et de leur cadre politique, ils envisagent la mise en œuvre d'un programme de développement intégré et indivisible appelé à inclure les principes et les cibles des objectifs de développement durable. L'accent doit être mis sur l'utilisation, l'adaptation et le renforcement des cadres existants. C'est ainsi que l'on pourra s'approprier les progrès considérables réalisés dans le domaine du développement durable dans nombre de pays en développement.

34. Il est également possible que les pays, étant donné l'étendue des engagements pris dans le cadre du Programme 2030, aient tendance à ne chercher à atteindre en premier lieu que les objectifs de développement durable les plus abordables ou les plus simples. Si cette démarche ne doit pas être exclue dans le cadre d'une stratégie plus vaste de réalisation des objectifs, elle expose les pays au risque que les

interventions relatives aux objectifs ciblent des groupes de populations généralement réactifs, ce qui pose des problèmes d'équité. Des mesures particulières devront être mises en place dans les domaines qui seraient négligés en raison notamment des coûts, de la complexité et d'autres facteurs, afin de veiller à ce que les ressources humaines, institutionnelles, financières ou autres soient mobilisées pour atteindre les objectifs.

35. Étant donné les différences de priorités à l'échelle nationale, infranationale et locale, il importera que les pays continuent à mobiliser les citoyens et les populations locales afin que les engagements pris dans le cadre du Programme 2030 soient intégrés dans les dialogues politiques nationaux et infranationaux et les décisions législatives et budgétaires. Afin que toutes les parties prenantes s'approprient pleinement le Programme 2030, l'accent devra être mis sur l'information relative aux objectifs de développement durable et la sensibilisation à l'universalité du Programme. L'adoption d'une approche participative de la mise en œuvre à l'échelle nationale peut contribuer à intégrer le Programme 2030 aux plans nationaux de développement et à harmoniser les interventions de développement locales entre les partenaires de développement publics et privés. Ce type d'approche peut également prendre en compte les inégalités structurelles, les différences culturelles et les autres formes de différences à l'échelle locale qui pourraient constituer un obstacle à une planification et à une mise en œuvre inclusives.

36. L'implication des acteurs locaux, y compris les agents publics, la société civile, les parlementaires et les citoyens, au cours du cycle d'élaboration des orientations peut contribuer à ancrer le processus de mise en œuvre dans la réalité de chacun. À cet égard, les aspirations partagées par tous peuvent jouer un rôle dans l'élaboration d'orientations et de décisions budgétaires éclairées, ainsi que dans les initiatives de coopération internationale au service du développement. La participation des différentes parties prenantes sera d'autant plus efficace qu'elle bénéficiera des contributions des milieux universitaires locaux et des producteurs de connaissance, mais aussi des acteurs locaux du secteur privé et des organisations de la société civile.

B. Adaptation des objectifs et des cibles de développement durable au contexte local

37. Les cibles de développement durable devront également être adaptées au contexte local. Même si les cibles ont été formulées à l'échelle mondiale pour être atteintes grâce aux actions conjuguées de l'ensemble des pays, elles restent suffisamment flexibles pour que ceux-ci puissent les adapter à leurs propres objectifs, points de référence, indicateurs et cibles, en tenant compte de leur situation particulière. Chaque gouvernement décidera également de la façon dont les cibles devront être intégrées dans les processus de planification, les politiques et les stratégies nationaux, ce qui constitue une étape essentielle sur la voie de la réalisation des objectifs.

38. La définition des cibles à l'échelle nationale devra se baser sur une bonne compréhension des types de cibles liées aux objectifs de développement durable que les pays ont déjà mises en place et de leur adéquation avec les cibles définies à l'échelle mondiale. Les pays devront trouver un juste équilibre entre ambition et réalisme lors de l'élaboration des cibles nationales. Le succès du Programme 2030

dépendra également de la mise en œuvre d'un cadre réalisable et effectif d'évaluation des progrès accomplis sur le plan national.

39. Un cadre mondial d'indicateurs destiné à évaluer les progrès en matière de réalisation des objectifs de développement durable a été conçu grâce à un processus piloté par les pays, ouvert, inclusif et transparent. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU a validé, un cadre de 230 indicateurs, qui servira de point de départ et pourra être affiné si nécessaire. Les indicateurs qui le composent étant destinés au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale, il faudra peut-être faire appel, dans certains cas, à des indicateurs supplémentaires ou différents pour le suivi à l'échelle régionale, nationale et infranationale. Les États Membres se sont accordés sur l'idée que les indicateurs mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux étaient amenés à évoluer et à être adaptés d'un point de vue technique.

40. Si ce cadre est un outil prometteur d'adaptation du Programme 2030 au contexte local, les États Membres ont convenu que son utilisation nécessiterait des efforts considérables de renforcement des capacités nationales de production, d'analyse et de diffusion des données dans de nombreux pays. Ces efforts consisteront également en d'importants investissements, qui devraient permettre de concevoir, de faciliter et de pérenniser les améliorations et les innovations à apporter aux systèmes statistiques nationaux.

C. Création de conditions favorables au développement durable

41. Parfois, les engagements découlant des accords multilatéraux peuvent donner l'impression de limiter l'autonomie des pays en matière d'élaboration des politiques nationales. À cet égard, la nécessité pour les pays d'avoir une marge de manœuvre décisionnelle dans la mise en œuvre du Programme 2030 est reconnue explicitement dans le Programme 2030 lui-même. Celui-ci devrait constituer un cadre général dans lequel inscrire les efforts nationaux en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

42. Compte tenu de l'interdépendance des objectifs de développement durable et des liens étroits qui unissent les trois dimensions du développement durable, les pays auront besoin de cette marge de manœuvre décisionnelle pour évaluer les défis à relever, ainsi que les compromis à faire et les synergies à réaliser dans le contexte de leurs propres priorités. L'ordre de priorité des politiques nationales devrait être aussi indépendant que possible des priorités des donateurs, conformément au principe de la prise en main par les pays de la réalisation des objectifs.

43. La stabilité macroéconomique et l'amélioration de la résilience économique nationale sont essentielles pour réaliser les objectifs de développement durable. Dans le choix de leurs politiques monétaire et budgétaire, les pays devront trouver le juste équilibre entre une certaine souplesse et le respect des règles qui régissent ces domaines. Pour atteindre ces objectifs, les pays en développement auront besoin de créer et renforcer des institutions capables d'évaluer les synergies et les compromis possibles dans le choix de leurs politiques et outils budgétaires et d'améliorer la répartition et l'efficacité de leurs dépenses et de leurs investissements. Ces politiques et outils comprennent notamment le renforcement des institutions budgétaires, les gains d'efficacité lorsqu'ils sont réalisables, l'adoption de politiques fiscales appropriées, la mise en cause des politiques de subventions et une réévaluation des besoins d'emprunt.

44. La création d'un environnement propice au développement durable passe aussi par la bonne gouvernance et l'état de droit. Une bonne gouvernance à tous les niveaux se caractérise par la réactivité et le respect du principe de responsabilité ainsi que par la capacité de faire participer la population à la définition des priorités et à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des politiques. En faisant participer la population à ces activités, les gouvernements s'assurent que les besoins auront été correctement évalués et que des solutions adéquates seront trouvées pour y répondre. Pour ce faire, il faut que la population ait accès aux informations et aux mécanismes nécessaires pour qu'elle puisse avoir des échanges francs et inclusifs avec les pouvoirs publics, les institutions et les partenariats multipartites.

45. Une gouvernance transparente implique le respect du principe de responsabilité, qui doit faire l'objet d'un contrôle efficace. Des institutions compétentes pour assurer la vérification des comptes publics aident à garantir que les fonds investis, sous forme de dépenses publiques par exemple, obtiendront les résultats voulus dans la perspective des objectifs de développement durable. Les cours des comptes et autres organismes de contrôle des finances publiques continueront donc de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de suivre les progrès accomplis et de garantir une utilisation efficace des ressources à tous les niveaux de gouvernement. De même, on sait en outre qu'un suivi et un contrôle de responsabilité largement participatifs sont les outils essentiels pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les mécanismes chargés de garantir ce suivi et ce contrôle de responsabilité doivent être plus que de simples plateformes de discussion; ils doivent aussi faciliter l'apprentissage mutuel et la mobilisation pour agir plus rapidement.

46. Veiller à ce que tous les citoyens, y compris ceux qui sont souvent marginalisés, puissent participer au développement sous tous ses aspects est un moyen de réaliser leurs droits fondamentaux à la participation et à l'intégration. Leur donner les moyens de participer, c'est aussi leur donner de l'espoir et un objectif et faciliter une mobilisation efficace. Des approches novatrices ont donné de bons résultats au niveau national, comme l'utilisation par la Zambie de « M-WASH », un système de suivi, d'évaluation et de déclaration en ligne et sur téléphone utilisé par 1,7 million de personnes et centré sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et l'utilisation par la Thaïlande de l'application iMonitor, qui permet de suivre et d'évaluer la prestation de services relatifs au VIH et de signaler des cas de discrimination à l'égard des personnes séropositives sur leur lieu de travail.

Débat en ligne de 2016 sur la concrétisation des engagements

Un débat mondial en ligne portant sur le thème de la session de 2016 du Conseil a été organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement du 29 février au 25 mars 2016. Plus de 6 600 experts de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et du système des Nations Unies, représentant 177 pays, ont participé à ce débat et présenté leurs idées et recommandations pour la réalisation des objectifs de développement durable. Un résumé complet du débat sera publié en tant que document de séance pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social qui se tiendra en juillet 2016. Les principaux points abordés lors du débat en ligne étaient les suivants :

- **Portée et implications.** Rappelant combien il avait été difficile d'adopter une démarche globale et intégrée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux participants ont noté que la demande d'intégration sera encore plus forte dans le cadre du Programme 2030. Pour répondre à cette demande d'intégration, les pays en développement, qui doivent tenir compte simultanément de leurs priorités et capacités nationales, des exigences des objectifs de développement durable et de la multiplication des acteurs et des projets de développement, souhaitent pouvoir compter sur une plus grande cohérence des politiques de leurs partenaires et sur un soutien plus prévisible. L'un des domaines spécifiques dont il est établi qu'ils ont besoin d'être améliorés est celui de la planification et la budgétisation du développement. Il a été proposé que le système des Nations Unies pour le développement aide les pays à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour adopter et consolider les approches intégrées de la gestion du développement qui couvrent toutes les étapes du cycle des politiques.
- **Mise en œuvre sur le plan national.** Les participants ont convenu que les objectifs de développement durable devaient être déclinés au plan local et traduits en résultats sur ce plan, et qu'il fallait pour cela commencer par évaluer le degré de cohérence entre les politiques et programmes nationaux existants et le Programme 2030. Ils ont également noté que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il fallait renforcer les partenariats à l'appui de plans dirigés par les pays, y compris avec des partenaires locaux qui, souvent, constituent un lien important avec des catégories de la population que les gouvernements ont du mal à atteindre. L'engagement multipartite a été reconnu comme indispensable, et les participants ont été nombreux à demander une plus grande participation des femmes et des jeunes. Le respect des normes et valeurs culturelles et la mobilisation de diverses sources de connaissances autochtones et locales ont également été évoqués comme des solutions à certains problèmes de développement. L'ONU devrait défendre un vigoureux programme de plaidoyer en faveur des politiques et suivre un processus d'engagement mutuel de la responsabilité, tout en respectant la prise en main du programme par le pays.
- **Suivi et examen.** Manifestant là encore leur appui à un développement inclusif et équitable, les participants ont souligné l'importance d'adopter une approche participative de suivi des progrès impliquant les citoyens et les parties prenantes, y compris en les faisant contribuer par des informations appropriées et pertinentes, à la construction d'une base de données objectives. Il sera important de mettre les données à la disposition de tous les utilisateurs pour faciliter l'étude des tendances et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme 2030. Un participant a donné un exemple intéressant de service de messagerie mobile qui permet de recueillir des retours d'expérience

et des données communiqués par les citoyens. Ces retours et ces données ont été analysés en temps réel et mappés au niveau local ou national et ont été utilisés pour élaborer divers programmes et politiques et pour faciliter la prise de décisions stratégiques.

D. Prise de décisions fondée sur des données objectives et suivi des progrès accomplis

47. Pour obtenir des résultats dans la course aux objectifs de développement durable, les pays devront prendre leurs décisions sur des bases objectives, assurer le suivi des progrès accomplis et corriger le cap si nécessaire. Cette approche sera facilitée par des évaluations méthodiques à toutes les étapes de la planification du développement, de la mise en œuvre et du suivi du Programme et par la mise au point d'ensembles de données appropriés.

48. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont influencé le débat sur le développement mondial en orientant les efforts multilatéraux et nationaux vers des résultats que les États et la communauté internationale pouvaient mesurer. Ils ont attiré l'attention sur les résultats à obtenir dans un certain nombre de secteurs clefs du développement (pauvreté, santé, éducation et égalité des sexes), de sorte que les budgets et les autres ressources ont pu être mobilisés et évalués pour mesurer les progrès accomplis. Cela a permis de renforcer une approche de la formulation des politiques de développement durable fondée sur des données objectives et a donné des orientations sur les moyens d'inscrire les engagements normatifs dans des mesures concrètes.

49. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs à partir de données et d'analyses statistiques périodiques faciliteront une évaluation plus systématique de la pertinence et de l'efficacité des politiques et programmes. Il n'est cependant pas toujours facile d'établir un rapport de causalité lorsqu'on étudie l'impact d'une politique ou d'un programme. La mise en œuvre de politiques est généralement un processus complexe et propre à chaque contexte. Pour évaluer les progrès accomplis sur toute la gamme des objectifs de développement durable, il faudra mettre en place des pratiques novatrices et investir suffisamment dans le renforcement des capacités nationales concernées. Des projets de recherche et de coopération visant à mettre au point de nouvelles méthodes de suivi et d'évaluation pourraient porter d'abord sur des problèmes comme la pollution marine dont les États Membres ont déjà établi qu'ils étaient particulièrement difficiles à suivre et à évaluer.

50. Afin de déterminer quelles interventions et stratégies pourraient donner les meilleurs résultats, il conviendra d'examiner attentivement les conditions et contraintes initiales. Il est donc indispensable d'adopter des approches différenciées en matière d'appui à fournir pour faciliter les progrès et d'évaluation de ces derniers. En ce qui concerne les pays sur le point d'atteindre des objectifs précis, il pourrait être utile de se concentrer sur d'éventuels déficits de ressources ou de capacités qui risquent d'empêcher la pleine réalisation de ces objectifs. Quant aux pays et régions qui sont les plus éloignés de leurs objectifs, l'adoption d'une démarche globale pour la mise en œuvre du Programme et le suivi des progrès accomplis par rapport aux états de référence pourrait être une bonne manière de

mesurer les résultats. Le cycle d'élaboration des politiques doit être constamment ajusté afin d'intégrer les nouvelles informations provenant des activités de suivi et d'évaluation et d'éviter de répéter les mêmes erreurs.

IV. Obtenir des résultats grâce à un partenariat mondial revitalisé

51. Bien que ce soit aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de réaliser les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme 2030, tous les acteurs ont un rôle important à jouer dans leur réalisation. Dans ce contexte, une revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable sera indispensable pour obtenir les résultats voulus.

52. L'un des problèmes des objectifs du Millénaire pour le développement était qu'ils ne prévoyaient ni les stratégies ni les moyens nécessaires à leur réalisation, et en particulier le type et le montant des ressources nécessaires. Cette leçon a été assimilée par le Programme 2030, comme en témoignent l'objectif de développement durable n° 17 sur la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable et les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour chacun des objectifs de développement durable. Il est essentiel, pour libérer ces ressources, de veiller à ce que tous les partenaires comprennent que les investissements à l'appui des objectifs de développement durable servent l'intérêt de tous. Le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme 2030 et prévoit des politiques et des mesures concrètes pour faciliter sa mise en œuvre.

53. Pour atteindre les objectifs de développement durable, tant les pays développés que les pays en développement devront effectuer d'importants investissements. Ce programme nécessite la mobilisation de ressources considérables, estimées à hauteur de milliers de milliards de dollars. Toutefois, une grande partie de ces ressources existent déjà et il reste à les mobiliser aux niveaux national et international et dans les secteurs public et privé.

54. Des investissements à long terme, y compris les investissements étrangers directs, seront nécessaires dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie durable, l'infrastructure, les transports et l'informatique et les communications. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement. La négociation de nouveaux accords basés sur des critères d'investissement qui favorisent le développement durable pourrait encourager une réforme des politiques relatives à l'investissement direct étranger.

55. Les régimes de la propriété intellectuelle sont intrinsèquement liés au Programme 2030 en raison de leur contribution aux secteurs innovants d'un pays et des investissements qu'ils génèrent dans la recherche et le développement. Un régime de la propriété intellectuelle équilibré et efficace est essentiel si l'on veut créer un environnement propice à l'adoption de nouvelles technologies et à l'innovation technologique au service du développement durable. À cet égard, la souplesse d'un régime de la propriété intellectuelle est un outil important dont les États devraient tenir compte, par exemple dans le secteur de la santé publique.

56. L'aide publique au développement sera nécessaire pour aider les pays qui en ont le plus besoin à parvenir à un développement durable. Il importe de faire en

sorte que cette aide soit fournie sous une forme adéquate et aux secteurs les plus appropriés pour des financements publics à des conditions privilégiées. Étant donné la vocation de l'aide publique au développement à venir en aide aux plus pauvres, il faudrait suivre avec une attention particulière l'émergence de nouveaux défis susceptibles d'exacerber les besoins de financements extérieurs des pays les moins avancés.

57. Le Programme d'action d'Addis-Abeba élargit également le débat sur les ressources apportées par le financement public international. Il souligne notamment qu'il faudrait renforcer davantage la coopération fiscale internationale comme moyen de mobiliser des ressources. Il apparaît de plus en plus clairement en effet que la fraude et l'évasion fiscales détournent d'importantes ressources nationales des objectifs de développement durable. La CNUCED estime par exemple que l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales fait perdre chaque année environ 100 milliards de dollars de recettes fiscales aux pays en développement⁴.

58. Les besoins de financement du développement durable sont certes importants, mais les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs vont bien au-delà des seules ressources financières. Le Partenariat mondial devrait utiliser le commerce international, l'investissement, la technologie, le financement et d'autres moyens pour contribuer à l'action menée par les pays en faveur du développement durable. Un large renforcement des capacités dans les pays en développement, des pratiques commerciales plus équitables et le transfert d'écotechnologies et de connaissances vers les pays en développement, y compris à des conditions préférentielles convenues d'un commun accord, constituent à cet égard des moyens de mise en œuvre importants. S'il est vrai que les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et interrégionaux de plus en plus nombreux qui se concluent en dehors du système commercial multilatéral tiennent compte à des degrés divers des questions sociales et de développement, il faudrait cependant faire davantage d'efforts pour veiller de manière concertée à ce que ces accords soient conformes aux objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris.

59. De nombreux acteurs multilatéraux et partenaires de la coopération au service du développement appuient déjà activement les moyens de mise en œuvre. Dans le nouveau contexte, les partenariats multipartites joueront un rôle majeur dans la consolidation de ces efforts et des autres efforts déployés au service du développement durable. Ces partenariats devraient être inclusifs et fondés sur des principes, des valeurs, une vision commune et des objectifs centrés sur l'humanité et la planète. Ils devraient être axés sur les résultats et appuyer des approches intégrées du développement durable dans tous les domaines. Tous les partenaires, y compris les nouveaux acteurs concernés, devraient être encouragés à faire en sorte que l'aide qu'ils fournissent contribue aux efforts accomplis sur le plan national pour atteindre les objectifs de développement durable.

60. L'importance des partenariats régionaux et interrégionaux a été reconnue. Établir des liens entre les programmes nationaux, régionaux et mondiaux permet de relever plus facilement les défis mondiaux ou internationaux. La dimension régionale jouera un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030, car elle peut offrir un important mécanisme de retour d'information et servir de passerelle

⁴ *Rapport sur l'investissement dans le monde*, 2015 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.5).

entre les processus et les initiatives aux niveaux mondial, régional et national. Cela sera très utile pour enrichir la formulation des stratégies de développement durable, pour faciliter leur suivi et l'examen des progrès accomplis, et pour échanger les meilleures pratiques.

V. Appui du système des Nations Unies pour le développement

61. L'ONU a une responsabilité particulière dans l'aide à apporter aux pays pour qu'ils puissent mettre en œuvre le Programme 2030 et concrétiser leurs engagements. La meilleure manière dont l'Organisation puisse s'acquitter de cette responsabilité consiste à conjuguer les dimensions normatives et opérationnelles des activités de l'ensemble de son système et à aider ses États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer la collecte et l'analyse de données. Pour cela, les objectifs de développement durable devront être poursuivis selon les trois grands axes de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

62. La réalisation des objectifs de développement durable impose au système des Nations Unies pour le développement de s'adapter à une nouvelle conception du développement durable et d'adhérer dans toutes ses activités aux principes fondateurs du Programme 2030. Les résultats à obtenir doivent rester l'élément moteur de l'appui que l'ONU apporte aux gouvernements. Le caractère universel, intégré et indissociable des objectifs crée de nouvelles obligations, notamment celle de s'attaquer aux liens qui peuvent exister entre les divers obstacles au développement au niveau national, régional et mondial, et celle de tenir compte des questions de paix et de sécurité et des droits de l'homme. Ces nouvelles obligations auront une grande influence sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement fonctionne, depuis les axes de programmation à l'échelle des pays jusqu'aux rapports de ses composantes entre elles.

A. Renforcement de la coordination, de la cohérence et de la complémentarité

63. Le système des Nations Unies pour le développement devra fournir un appui intégré pour répondre à l'universalité et à la complexité du Programme 2030. Aucun organisme ne peut, s'il agit isolément, appuyer pleinement la réalisation des objectifs de développement durable. Au contraire, les organismes des Nations Unies devront collaborer entre eux et avec les partenaires de développement pour fournir un appui cohérent et intégré. Le système des Nations Unies pour le développement a produit un certain nombre de bonnes pratiques pour renforcer la coordination, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

64. Le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer la collaboration entre ses différents organismes. Pour ce faire, ceux-ci devront notamment mettre en cohérence leurs plans stratégiques, leurs cadres de résultats, leur gestion axée sur les résultats et le format de leurs rapports pour que l'on puisse mieux mesurer les résultats obtenus par le système dans son ensemble. Dans ce contexte, les États Membres ont demandé au Conseil économique et social d'organiser un dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations

Unies pour le développement pour faciliter la préparation de la prochaine résolution relative à l'examen quadriennal complet (2016-2019), afin de garantir que le système des Nations Unies pour le développement est à la hauteur des ambitions portées par le Programme 2030. La phase I de ce dialogue a pris fin au troisième trimestre de 2015, et la phase II, qui est en cours, se terminera au troisième trimestre de 2016. Par ce dialogue et par d'autres moyens, les États Membres font clairement part de ce qu'ils attendent du système des Nations Unies pour le développement en termes de missions, de financement, de gouvernance, de dispositions organisationnelles, de capacité, d'impact et de partenariats.

65. Il est ressorti d'une enquête menée auprès des États Membres aux fins de l'établissement du rapport 2016 relatif à l'examen quadriennal complet que les gouvernements des pays de programme attendaient clairement du système des Nations Unies pour le développement qu'ils accordent une priorité plus élevée au renforcement des capacités nationales, en particulier en matière de suivi, d'examen et d'évaluation. Les États Membres ont également proposé de nouvelles priorités pour l'action menée collectivement par le système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, ces priorités consistant à améliorer la coordination entre les organismes du système, améliorer la coordination avec les gouvernements et les autres acteurs locaux, et renforcer la gestion axée sur les résultats.

66. Les pays ont déjà commencé à demander à l'ONU et aux autres partenaires de développement d'aider leurs processus nationaux à établir leurs priorités, leurs politiques et leurs programmes relatifs au Programme 2030. La nature de l'appui coordonné par l'Organisation des Nations Unies devra évoluer. Cela pourrait conduire à diminuer la part des projets et à privilégier la fourniture de conseils spécialisés en formulation des politiques, le renforcement des institutions et la promotion d'un respect plus strict des normes internationales et de méthodes plus efficaces de suivi des progrès accomplis. L'appui direct aux programmes pourra toutefois demeurer important pour les pays les moins avancés.

67. La nécessité d'une meilleure coordination de l'appui prêté aux pays par le système des Nations Unies pour les aider à intégrer leurs politiques, à produire et exploiter des données et à renforcer leurs capacités apparaît de plus en plus clairement comme une priorité et impose aux équipes de pays des Nations Unies de disposer des connaissances et des compétences nécessaires dans ces domaines. Il faudra également renforcer les partenariats au sein et en dehors de l'ONU pour que les politiques intégrées aboutissent à une plus grande efficacité des programmes, de la collecte et de l'analyse de données et des activités de suivi et d'examen.

68. Il faudra aussi renforcer la capacité des gouvernements à produire et exploiter efficacement des données, y compris des données ventilées, aux fins de planification et d'élaboration de leurs politiques. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, agissant en étroite collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, peut fournir un appui direct et ciblé aux États Membres pour renforcer leurs moyens en matière de statistique et de suivi.

69. Durant la transition vers la mise en œuvre du Programme 2030, le système des Nations Unies devra simultanément continuer d'apporter son appui aux États Membres et adopter de nouvelles méthodes de travail. Les organismes des Nations Unies sont en train de s'adapter au nouvel environnement et bon nombre d'entre eux

ont déjà incorporé le Programme 2030 dans leurs stratégies et dans leurs plans d'action. À l'échelle du système, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point une stratégie de transversalisation, d'accélération et de soutien aux politiques au service du Programme 2030. Cette stratégie est un outil provisoire créé à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et des partenaires de développement, afin de leur donner des orientations sur les moyens de mobiliser les connaissances et les compétences voulues pour aider les pays durant la première phase de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le même temps, le Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU organise la révision des documents d'orientation et des outils de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de mieux inscrire les activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le nouveau cadre que constituent les objectifs.

70. Des partenariats multipartites composés d'un large éventail d'acteurs pertinents peuvent contribuer à ces efforts. Le Programme 2030 a été élaboré en partie grâce aux travaux des nombreux partenariats – tels qu'ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans – lancés par l'ONU pour s'occuper de questions transversales. Ces partenariats ont largement contribué à l'esprit novateur et consensuel qui a mené à l'adoption des objectifs de développement durable, et ils constitueront des modèles utiles pour les partenariats qui seront lancés par le système des Nations Unies durant la mise en œuvre du Programme 2030.

B. Renforcer l'universalité en obtenant des résultats dans des contextes nationaux différents

71. L'une des principales différences entre les objectifs de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement est que les premiers fixent des objectifs et des cibles pour tous les pays, tandis que les seconds étaient axés sur les pays les plus pauvres. Bien que cette différence soit bienvenue dans le cadre d'un effort renouvelé et véritablement mondial visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable, elle soulève de nouvelles questions sur le système des Nations Unies et son rôle de soutien à la réforme des politiques, aux partenariats et à l'établissement de normes dans les pays en développement.

72. Quelle que soit la situation d'un pays, le système des Nations Unies pour le développement est plus que jamais auparavant appelé à travailler dans des contextes nationaux différents et, pour cela, à les comprendre. En même temps, l'appui qu'il fournit à la formulation des politiques et les activités qu'il mène doivent être fermement ancrés dans des normes et des règles internationales notamment les droits de l'homme, qui s'appliquent à tous les pays indépendamment de leur stade de développement. Les systèmes traditionnels de classification des pays n'ont peut-être plus vraiment leur place dans le contexte d'un programme universel et intégré comme le Programme 2030, qui reconnaît que chaque pays doit composer avec une combinaison unique de contraintes au niveau des ressources et de vulnérabilités en matière de développement.

73. Bien que les objectifs et cibles de développement durable s'appliquent à tous les pays, l'engagement et la collaboration du système des Nations Unies à la réalisation de ces objectifs au niveau d'un pays donné seront déterminés par les besoins de ce pays. En conséquence, le système des Nations Unies pour le

développement devra élaborer des modèles différenciés et cependant harmonisés de présence dans les pays afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins de pays qui se trouvent à des stades de développement différents. Ce sont cependant tous les pays qui seront appelés à surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et à participer au processus mondial de suivi et d'examen.

74. Le système des Nations Unies devra également s'attacher à renforcer le complexe développement durable-action humanitaire. Ces deux domaines d'action devront être mieux intégrés l'un à l'autre en réponse à un Programme 2030 qui se veut universel et entend ne laisser personne de côté, y compris les personnes touchées par des conflits ou des situations d'urgence humanitaire complexes. De telles situations peuvent en effet rapidement réduire à néant les progrès accomplis en matière de développement en raison de chocs soudains et systémiques ou des effets cumulés de facteurs de stress tels que la généralisation de la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la pénurie de ressources, les changements climatiques et les inégalités entre les sexes. Les opérations humanitaires et les activités de développement devraient être plus étroitement coordonnées de façon à optimiser les synergies entre leurs actions respectives et à tenir compte du nouvel impératif de durabilité.

VI. Appui du système du Conseil économique et social à la mise en œuvre du Programme 2030

75. Afin de réaliser les objectifs de développement durable, il sera essentiel d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans leur réalisation, ce dont sera responsable au niveau mondial le système intergouvernemental des Nations Unies dans le cadre du mécanisme convenu pour le suivi et l'examen. Le Conseil économique et social, en particulier, a un rôle important à jouer dans la coordination, l'examen des politiques, le dialogue et l'identification des moyens les plus efficaces de mesurer les progrès accomplis aux fins du suivi et de l'examen. Ces activités peuvent favoriser le développement durable en facilitant la mise en commun des connaissances et des données d'expérience tirées de la mise en œuvre du Programme 2030 et en soutenant la mobilisation des ressources.

76. Le système du Conseil économique et social aura recours à des outils nouveaux et existants afin d'assurer un suivi et un examen efficaces, et le Forum politique de haut niveau, organisé chaque année sous les auspices du Conseil et tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, assumera un rôle central. Le Forum supervisera un réseau de processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale, conformément aux mandats fixés. Il facilitera l'échange de connaissances et d'expériences et fournira une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi. Il permettra aussi de réunir les acteurs concernés, de procéder à des examens thématiques des progrès accomplis et de promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux.

77. Conformément au Programme 2030, les commissions techniques du Conseil économique et social ainsi que d'autres instances et organes intergouvernementaux appuieront l'examen thématique de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, qui sera effectué dans le cadre du Forum politique de haut niveau, en vue de prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux. Les organes

subsidiaries du Conseil et les autres instances et organes intergouvernementaux compétents devront réfléchir à la manière dont le Programme 2030 affecte leurs mandats et leurs domaines de compétence respectifs, évaluer les options dont ils disposent pour faire en sorte que leurs méthodes de travail et leurs programmes respectifs produisent des contributions volontaires pour le Forum, selon que de besoin, et assurer la communication nécessaire avec les principales parties prenantes du Programme 2030 (voir le document publié sous la cote [A/70/684](#)). En outre, le suivi et l'examen au niveau mondial s'appuieront également sur le rapport mondial sur le développement durable et sur le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable.

78. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'attachera à examiner chaque année les progrès accomplis dans l'application des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'à encourager la coordination internationale pour que soient prises les mesures correctives nécessaires. La session inaugurale du Forum, tenue du 18 au 20 avril 2016, a pu s'appuyer sur le premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Dans ce rapport, le Groupe de réflexion a fait le point sur les engagements et domaines d'action prévus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et décrit la façon dont le suivi de la mise en œuvre sera assuré. En présentant son cadre de suivi, il a mis l'accent sur les sept domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba et précisé quelles données seraient nécessaires pour appuyer le cadre de suivi.

79. Le suivi et l'examen seront essentiels pour mesurer les progrès accomplis, tirer des enseignements des succès et des échecs de la mise en œuvre et ajuster les stratégies et les objectifs nationaux. Ils pourront servir à stimuler les progrès, et non pas seulement à les mesurer. Un dialogue ouvert dirigé par les États et mené en collaboration avec les autres partenaires aidera à élaborer des solutions plus durables et à garantir que la réalisation des objectifs de développement durable reste une priorité pour tous. Ceci dit, dans le cadre de cette phase initiale de la mise en œuvre, les parties prenantes devraient faire preuve de réalisme et d'un esprit constructif dans la façon dont elles abordent les processus de suivi et d'examen à un stade aussi précoce de la mise en œuvre du Programme 2030 et alors que les niveaux de référence sont encore en cours d'établissement.

80. En sa qualité de système composé de commissions techniques et régionales et d'organes d'experts, le Conseil jouit d'une vaste perspective et est donc bien placé pour jouer le rôle de chef de file dans une stratégie intégrée de mise en œuvre, de suivi et d'examen des objectifs de développement durable. Il faudra cependant renforcer la cohésion et la coordination entre ses différentes composantes. Le Conseil pourrait s'appuyer sur l'acquis de ses activités normatives en élargissant sa base de connaissances par des travaux ciblés sur l'universalité, l'intégration des politiques et l'objectif consistant à ne laisser personne pour compte, ainsi que sur les questions nouvelles ou émergentes pertinentes pour la mise en œuvre du Programme 2030. À titre d'exemple, on pourrait mentionner que les pays s'efforceront de mettre à profit d'éventuelles synergies intersectorielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Pour ce faire, ils pourraient utilement s'appuyer sur des études et des analyses de qualité effectuées par le système du Conseil, qui mettraient en évidence les liens entre certains objectifs et les mesures qui pourraient renforcer les synergies positives.

VII. Conclusions et recommandations

A. Implications d'un Programme 2030 porteur de transformation

81. Pour réussir la mise en œuvre du Programme 2030, il faudra reprendre le processus inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement et atteindre le double objectif d'élimination de la pauvreté et de développement durable. L'action menée à cet effet doit reposer sur l'esprit de solidarité internationale et intergénérationnelle.

82. Une direction et une volonté politique fortes et soutenues seront nécessaires pour créer une dynamique d'action. Des plans de mise en œuvre comportant des jalons clefs devraient être mis au point à tous les niveaux, avec la participation des citoyens et des partenaires de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

83. L'intégration et la mise en cohérence des politiques constituent des moyens importants pour la mise en œuvre du Programme 2030 et devront donc être privilégiées, dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante à travers les frontières et dans tous les domaines.

84. La coordination aux niveaux mondial, régional et national devrait s'appuyer sur les structures et les mécanismes déjà en place, que l'on adaptera aux besoins du Programme 2030.

85. Le Programme 2030 prend acte de ce que la durabilité, l'inégalité, la vulnérabilité et l'élimination de la pauvreté sont des problèmes qui concernent tous les pays et que c'est donc à leurs gouvernements qu'il revient de décider comment ils incorporeront les objectifs de développement durable dans leurs mécanismes de planification et leurs politiques nationales, ainsi que dans leurs stratégies de coopération au service du développement.

B. Mise en œuvre sur le plan national

86. Les pays devront mettre à profit la dynamique enclenchée par leurs réalisations dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres stratégies de développement durable et mécanismes de coordination, et mettre en place des mesures nationales ambitieuses et pragmatiques en réponse aux objectifs de développement durable. Pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030, ils devraient renforcer leurs instruments et outils de planification et de financement et s'appuyer sur des partenariats multipartites.

87. Ménager aux pays une marge de manœuvre suffisante sera essentiel pour mettre en œuvre le Programme 2030 sur la base de modèles de développement, de politiques et de formes de coopération au service du développement qui soient à la fois adaptés aux différentes situations nationales et conformes aux règles et aux engagements internationaux.

88. Pour lutter contre les inégalités structurelles fondamentales, les pays devront utiliser des méthodes multidimensionnelles de mesure de la pauvreté et du dénuement et recourir davantage à des données ventilées lorsqu'ils mesurent les résultats obtenus en matière de développement.

89. Il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur des institutions efficaces, responsables et inclusives, qui soient transparentes et exemptes de corruption, pour organiser la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

90. Un environnement favorable au développement durable pourra être créé si l'on peut compter sur une bonne gouvernance et une transparence réelle aux niveaux national et mondial et si les pays acceptent de prendre en considération l'impact que peuvent avoir leurs politiques au-delà de leurs frontières nationales.

C. Partenariat mondial et moyens de mise en œuvre

91. Un Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé et des partenariats multipartites qui incluent les nouveaux acteurs concernés sont essentiels pour la bonne exécution du Programme 2030.

92. L'efficacité des partenariats multipartites sera renforcée par une juste définition de leurs rôles, de leurs obligations et des normes de transparence et de responsabilité qui s'appliquent à eux.

93. Les objectifs de développement durable imposent que l'on considère tous les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable. S'il est vrai que les besoins de financement sont considérables et que des ressources nouvelles et existantes doivent être dégagées pour faciliter l'exécution du Programme 2030, il n'en reste pas moins qu'il faudra aussi réorienter les technologies, le renforcement des capacités et le commerce international pour les mettre au service du développement durable.

94. Il est impératif que soient respectés les engagements existants relatifs à l'aide publique au développement ainsi que les engagements pris à l'égard du Partenariat mondial pour le développement durable. L'aide publique au développement continuera d'être vitale dans les pays qui se trouvent dans des situations critiques.

D. Système des Nations Unies pour le développement

95. Le système des Nations Unies pour le développement devra apporter un appui cohérent et intégré à la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux en s'adaptant aux nouvelles méthodes de travail et en rationalisant ses activités de financement, de planification stratégique, d'exécution et d'information.

96. L'ONU devra s'adapter à la diversité des contextes et être plus efficacement engagée dans les pays en situation critique, où les déficits de ressources et de capacités sont les plus criants.

97. L'appui en matière d'intégration des politiques, de production et d'exploitation de données et de renforcement des capacités que le système des Nations Unies pour le développement fournit aux gouvernements apparaît de plus en plus comme une priorité essentielle.

98. Le système des Nations Unies pour le développement devrait aider à renforcer la capacité des services nationaux de statistique pour garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées et faciliter leur exploitation.

99. Le système des Nations Unies pour le développement devrait s'attacher à consolider le complexe développement durable-action humanitaire de façon à ce que personne ne soit laissé pour compte.

E. Système du Conseil économique et social

100. Le Conseil économique et social jouera un rôle important dans la coordination, l'examen des politiques et le dialogue. Il devrait prévoir des mesures efficaces de suivi et d'examen, dans le cadre du Forum politique de haut niveau, de son forum sur le suivi du financement du développement et de son système de débats, de commissions techniques et de forums.

101. Le système du Conseil devrait assurer une intégration plus poussée des activités des commissions techniques et des autres organes subsidiaires concernant la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable.

102. Le système du Conseil devrait fournir des analyses et des recommandations de politiques sur les questions nouvelles et émergentes et sur l'universalité, l'intégration des politiques et l'objectif consistant à ne laisser personne de côté.
